

► SOMMAIRE

- *Edito*
- *17 septembre 2020*
- *Crise sanitaire & sûreté*
- *AM surface*
- *Télétravail*
- *Le Chiffre*
- *Conseil de discipline*
- *On m'a dit ...*
- *Syndicalisation*



► CALENDRIER

- *08/09 : Plénière CSE*
- *Mobilisation du 17 septembre 2020*

ÉDITO

Les mois que nous venons de vivre ont été éprouvants pour tous et riches d'enseignements concernant notre façon de vivre et de concevoir le fonctionnement de notre société.

Ainsi, la crise sanitaire a mis en exergue les fragilités de notre société qui tend à privilégier la finance et le capital au détriment de l'intérêt général. La démonstration la plus simple, c'est que malgré la crise économique, les indices boursiers et les dividendes ne subissent que très peu les conséquences économiques liées à la pandémie internationale alors que les citoyens et les travailleurs vont en payer chèrement la note

Notre profession n'est pas épargnée et risque de subir les contrecoups économiques des pertes de recettes ainsi que du versement mobilité qui sert au financement spécifique de notre activité.

Sur Lyon, le Sytral annonce un manque à gagner de 165 millions d'euros et pour le moment l'état n'a pas compensé la totalité des pertes.

Immanquablement cela pèsera sur les réponses aux besoins exprimés par les salariés des TCL et le résultat de la NAO 2020 en est la démonstration : 0,5% d'augmentation de salaire !

Pour l'UGICT CGT, il ne s'agit pas de subir. Cela doit passer par une réponse offensive sur nos revendications avec comme priorité l'augmentation de notre pouvoir d'achat, l'amélioration de nos conditions de travail et la sûreté des salariés et des usagers.

Le 17 septembre 2020 est une journée d'action nationale et interprofessionnelle à l'appel de la CGT qui doit nous permettre de poser les premières réponses du monde du travail aux politiques actuelles visant à faire payer la note aux salariés. ■



17 SEPTEMBRE 2020

POUR NE PAS SUBIR, SOYONS OFFENSIF !

SALAIRES - EMPLOIS - CONDITIONS DE TRAVAIL

17 SEPTEMBRE 2020 :

POUR NE PAS SUBIR, SOYONS OFFENSIF !

La page de la crise sanitaire n'est malheureusement pas tournée. Une crise sociale et économique sans précédent s'y ajoute désormais. Ce contexte nécessite responsabilité et vigilance.

La crise sanitaire risque d'impacter dans la durée notre activité de transport de voyageurs.

Ainsi, juste avant la période estivale le réseau était autour de 60% de sa fréquentation d'avant la crise sanitaire.

Dans le même temps, l'activité partielle qui a touché un salarié sur deux va priver le Sytral d'une grande partie du versement transport, ce dernier étant un impôt qui s'adosse à la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés.

La baisse de fréquentation a également occasionné des baisses des recettes qui à Lyon couvre plus de 40% des frais d'exploitation !

C'est près de 165 millions de pertes cumulées par le Sytral ! Même si l'état a compensé une partie des pertes du versement transport, ce n'est pas le cas des recettes.



Quel impact pour les salariés des TCL ?

La tentation va être grande pour Keolis de faire payer la note aux salariés et en tout premier lieu sur sa politique sociale.

Cela veut dire toujours plus de contrainte pour gagner des points de productivité au détriment de la santé et de l'équilibre vie privée / vie familiale des salariés, un risque de suppression d'emplois et d'augmentation de la sous-traitance, une modération salariale loin de répondre à l'évolution du coût de la vie.



Quelles réponses collectives pour ne pas subir ?

- ♦ La première est institutionnelle et passe par deux niveaux :

⇒ Il s'agit de solliciter une entrevue avec la nouvelle majorité de la métropole dont le président sera vraisemblablement et également président du Sytral. Les objectifs étant d'échanger sur sa vision de l'organisation des transports de la métropole, notamment sur le futur mode

de gestion (rester en DSP ou passage en régie par exemple), et sur la politique d'investissement pour le développement du réseau qui ne doit pas se faire au détriment des salariés des TCL.

- ⇒ **Il faut également obliger l'entreprise à nous révéler la réalité de ses comptes** sur la contrepartie forfaitaire qu'elle a continué à toucher normalement par le Sytral, des économies et des dépenses faites dans le cadre de la crise sanitaire, d'une éventuelle renégociation sur l'engagement des recettes jusqu'à la fin du contrat, de sa politique de recrutement, d'externalisation d'activité, ...

Autant de sujets qui mériteraient que les élus du CSE portent l'exigence d'une expertise ou d'un droit d'alerte économique pour avoir des réponses en s'appuyant sur un cabinet d'experts dont c'est le métier.

- ♦ **La deuxième par une intervention des salariés** pour exiger, en interne, que l'entreprise réponde enfin aux besoins sociaux exprimés par les salariés, que ce soit sur leur pouvoir d'achat ainsi que sur leurs conditions de travail.

Mais il faut également intervenir sur le plan de relance annoncé qui ne doit pas être une vanne ouverte au patronat sans aucune contrepartie ou contrôle sur l'utilisation des aides accordées. Dans notre profession, cela passe par un véritable plan de relance des transports collectifs et une réforme de son financement.



La rentrée de septembre va être déterminante et c'est un véritable enjeu pour les salariés du transport.

S'ils n'interviennent pas, nous allons être les variables d'ajustement des ambitions financières des multinationales du transport et des collectivités.

La reprise économique passe par une autre politique. Il faut arrêter avec les vieilles recettes que l'on nous sert depuis des années. ■

CRISE SANITAIRE ET SURETE : EXIGEONS DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES



Depuis le déconfinement et l'obligation du port du masque dans l'espace public du transport de voyageurs, **de nombreux conflits et tensions ont vu le jour** entre les salariés et les usagers.

Celles-ci ont trouvé leur paroxysme avec l'agression mortelle d'un conducteur de bus à Bayonne. De nombreux conflits ont également eu lieu tout l'été sur le réseau lyonnais.

A cela s'ajoute, l'inconfort du port du masque par les salariés en permanence durant leur temps de travail provoquant un désagrément difficilement supportable sur la longueur.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le port du masque qui est une nécessité pour faire face à la propagation du Covid-19, pour autant, des moyens supplémentaires doivent être mis en œuvre .

Mais les pouvoirs publics et Keolis Lyon ne semblent pas avoir pris la mesure de ce sujet, y compris en cas de résurgence forte de l'épidémie.

L'UGICT CGT TCL demande que des mesures fortes soient prises :

- ◆ **Des masques en libre accès** pour les usagers pour que chacun puisse voyager en toute sécurité et ne plus être une source de conflit ;
- ◆ **Le rappel ou la mise en place de procédures claires** afin d'assurer la sûreté des salariés et des usagers en cas de non-port du masque ;
- ◆ **La sollicitation des pouvoirs publics pour que la police nationale et la police municipale soient plus présentes** pour mener des actions de prévention sur l'obligation du port du masque ;
- ◆ **La mise en place d'une organisation de travail intégrant des temps de pause plus importants** durant toute la journée de travail pour permettre de retirer le masque et récupérer de l'inconfort qu'il occasionne.
- ◆ **La remise en œuvre de mesures fortes de prévention** en cas de résurgence de l'épidémie comme la suspension de la vente à bord, l'isolement des postes de travail (conduite ou accueil), l'augmentation de la fréquence de désinfection des locaux, l'arrêt du contrôle des titres. ■

AGENTS DE MAITRISE SURFACE :

MALAISE SUITE A LA NOUVELLE ORGANISATION

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation et la redéfinition des métiers et des missions des agents de maîtrise surface, ceux-ci expriment un mécontentement et un mal-être au travail.

L'UGICT CGT avait alerté la Direction des dangers de cette redéfinition des métiers dont l'objectif caché était de gagner des points de productivité.

La Direction avait alors pris l'engagement d'accompagner cette modification de l'organisation du travail par une reconnaissance professionnelle des agents de maîtrise surface.

Le constat établi, aujourd'hui, que nous sommes loin du compte ! Il ne s'agit pas uniquement d'une réaction au changement mais bel et bien d'un réel malaise parmi les agents.

Il est urgent de retrouver rapidement un équilibre entre ces nouvelles missions, les effectifs nécessaires pour les assurer et de la reconnaissance professionnelle pour les nouvelles compétences mises en œuvre. ■



TELETRAVAIL : OUI, MAIS COMMENT ? SON ENCADREMENT EST URGENT !

Avec le confinement, le télétravail a connu un essor et une expérimentation inégalés au sein de notre entreprise Keolis Lyon.

La mise en place du télétravail doit faire l'objet d'un accord d'entreprise afin que l'organisation définie permette de garantir la sécurité des salariés, le maintien du travail dans de bonnes conditions ainsi que la prise en compte des indemnités nécessaires liées à sa mise en place (eau, électricité, chauffage, assurance habitation, etc.).

L'UGICT-CGT des TCL demande à l'entreprise l'ouverture de négociation afin d'encadrer le télétravail à KEOLIS-LYON.

Il ne faudrait pas que l'entreprise Keolis Lyon installe le télétravail dans une zone de non droit où les conditions de travail et les conditions d'indemnisation seraient totalement oubliées.



Nous avons déjà alerté la direction sur la mise à l'écart des travailleurs en télétravail concernant l'affectation de la prime COVID et de toutes indemnités des salariés concernés. ■

Il est important et urgent de définir un certain nombre de points comme:

- *Les modalités et les critères pour le personnel en télétravail,*
- *La proportion du temps consacré au télétravail,*
- *Les modalités de contrôle du temps de travail effectif, et de contrôle du travail,*
- *La définition des plages horaires*
- *La capacité technique des flux (capacité des serveurs),*
- *La prise en charge du personnel et du matériel par les assurances,*



C'est pourquoi l'UGICT-CGT des TCL à demander officiellement par courrier ce lundi 31 août 2020 l'ouverture d'une négociation. ■



Vous pouvez retrouver articles et guides relatifs au télétravail sur le site de l'UGICT CGT en allant sur:

<http://www.ugict.cgt.fr/tag/teletravail>



LE CHIFFRE : MALGRE LA CRISE, LES DIVIDENDES PLEUVENT !

359 Milliards d'€ de dividendes vont être versés en Europe, et pour la seule entreprise SANOFI c'est 4 milliards d'€ de dividendes distribués pendant le confinement et 1700 suppressions d'emplois. ■



Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Keolis Lyon
19 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon

Lyon, le 31 août 2020

Objet : Demande d'ouverture de négociation sur la mise en place du télétravail

Monsieur le Directeur des ressources Humaines,

La crise sanitaire que nous vivons a été l'occasion pour l'entreprise de mettre en œuvre le télétravail.

Si cela a permis la continuité de leur activité pour les salariés concernés, la mise en place d'un tel dispositif doit faire l'objet d'une négociation afin d'apporter un cadre protecteur à la pratique du télétravail en définissant les règles et les modalités d'application.

Nous souhaitons donc l'ouverture dans les plus brefs délais d'une négociation sur ce sujet permettant d'intégrer notamment les thèmes suivants :

- *Les modalités et les critères pour le personnel en télétravail,*
- *La proportion du temps consacré au télétravail,*
- *Les modalités de contrôle du temps de travail effectif, et de contrôle du travail,*
- *La définition des plages horaires*
- *La capacité technique des flux (capacité des serveurs),*
- *La prise en charge du personnel et du matériel par les assurances,*
- *Les indemnités liées au télétravail.*

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Houry, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'UGICT-CGT

Christian Schwetstoff
Secrétaire Général

Copies : Salariés
DG Keolis Lyon
Sytral
Inspecteur du travail

CONSEIL DE DISCIPLINE :

LA DIRECTION SE LÂCHE SUR LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES !

Décidément entre les bonnes paroles moralisatrices teintées de fausses humanités du Directeur Général et la réalité des actes, il y a un fossé qu'il n'hésite pas à franchir. ■

Ainsi, ce sont multipliées des procédures disciplinaires contre des salariés et des élus, avec des sanctions lourdes allant parfois jusqu'au licenciement. **L'UGICT CGT condamne avec la plus grande fermeté ces sanctions et apportera son soutien aux salariés et élus CGT ayant subi des sanctions disproportionnées et injustifiées.**

En effet, le point commun de toutes ces sanctions disciplinaires, c'est que les « fautes » reprochées se sont déroulées dans un cadre anxieux dû à la crise sanitaire, où malgré les incertitudes liées au virus du Covid-19, les agents ont continué à exercer leur mission de service public.

Alors bien sûr, il ne s'agit pas de nier des faits pouvant être caractérisés comme « fautifs » et répréhensifs. Encore faut-il qu'ils le soient ! Mais là plus encore, **les conseils de discipline dans l'entreprise ne sont aujourd'hui plus que de vastes comédies tant ils ont été vidés de sens par la Direction.**

Les représentants de la direction ne sont là que pour proposer des sanctions décidées ailleurs ; Les dossiers sont montés exclusivement à charge par l'instructeur du dossier ; Des comptes rendus transmis au directeur général validés par un président

L'UGICT CGT revendique un véritable droit à la défense pour les salariés et leurs défenseurs, des droits à une formation de base juridique pour les élus salariés siégeant au conseil de discipline, un compte-rendu paritaire des positions des élus au conseil de discipline. ■

désigné par la direction ; Des décisions de sanctions lourdes et abusives qui pourraient facilement être requalifiées devant les prud'hommes ; ...

La liste des dysfonctionnements pourrait être malheureusement une longue litanie des dérives de Keolis Lyon en la matière.

Malgré l'implication des représentants élus des salariés aux conseils de discipline et aux défenseurs des salariés, ils ne sont que très rarement écoutés malgré la pertinence de leurs arguments et les circonstances des faits.

Pire, le Directeur n'a connaissance que d'un compte-rendu fait seul et non validé par les élus de la part du président du conseil de discipline qui est un cadre désigné par la direction !!! Nous sommes loin d'une vision partielle de la réalité des débats au sein du conseil de discipline.

Pour autant, les conseils de discipline sont un acquis de notre profession et le patronat ne rêve que de leur disparition pour alléger la procédure disciplinaire et jouir pleinement de son droit de sanction. ■



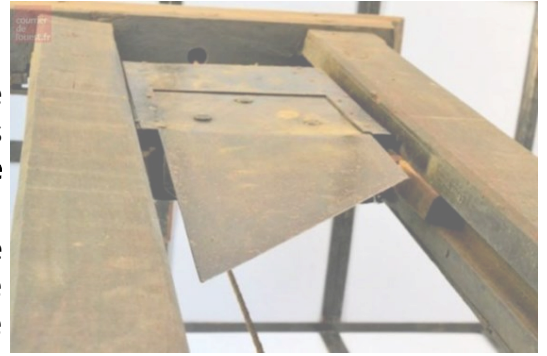
L'UGICT CGT a décidé d'intervenir dans des procédures judiciaires de salariés et d'élus injustement sanctionnés ou discriminés, car elles présentaient un intérêt collectif pour la défense des droits des salariés et de l'action syndicale.

La Direction de Keolis Lyon ne peut se prévaloir d'être en dehors de la loi pour tenter de faire taire la contestation ! ■

AUTOMATISATION METRO LIGNE B : Y-A-T-IL UN PILOTE AU SEIN DE LA DIRECTION DU METRO

Nous entendons beaucoup parler des bienfaits de l'automatisation de la B par la réduction de la fréquence mais beaucoup moins de la programmation de **la suppression de plus de 50 Conducteurs Techniques Métro**.

Mais ce n'est pas tout ! Normalement l'automatisation d'une ligne de Métro permet de compenser la suppression de personnel de conduite par un renfort des postes Agents de ligne



Et bien non, l'automatisation de la ligne B **version KEOLIS LYON** c'est plutôt :

- **Suppression de 2 postes de RDS** par le remplacement de distributeurs de Kit COVID et de tickets restaurant, on les appelle « animateurs techniques. »
- **Suppression du directeur de l'exploitation Métro** et pour finir suppression de ce même responsable Métro par des groupes de travail formés d'Agents de ligne (et oui il le dit lui-même dans une communication du 17/08/20, il ne décide pus rien, il n'assume plus, c'est le **groupe de travail AL AVM** qui décide de tout.
- **Désorganisation de l'effectif Agents de ligne par secteurs** par la réduction de l'effectif Agents de ligne
- **Désorganisation des roulements Agents de ligne** par l'intégration ou la suppression de sites afférentes à d'autres secteurs.
- **Transformation de postes obligatoires** actuellement en postes facultatifs à venir.
- Et prochainement, **suppression des différents secteurs** sur une même ligne de Métro faute d'effectif suffisant.



ON M'A DIT : QUI M'A DIT ?



Les membres du comité de direction, prompts à encourager l'utilisation des transports collectifs et des vélos ne souhaitent pas se démunir de leur voiture de fonction. Faites ce que je vous dis, pas ce que je fais est devenu leur nouvel adage ! ■



Après l'annonce du départ du Directeur en octobre prochain, cela s'agite dans le comité de direction ! Certains se rêvent déjà Calife à la place du Calife, d'autres sont déjà exclus de la timbale faute de diplômes, et tout le monde attend la désignation du nouveau Président du Sytral qui adoubera le futur vainqueur pendant que le directeur partant, lui, a déjà désigné sa dauphine. ■



Le Directeur se gausse d'avoir établi un nouveau record de longévité à la tête de Keolis Lyon ! Soit les organisations syndicales n'ont pas été assez virulentes pour dénoncer son bilan, soit personne n'a voulu venir se frotter à celles-ci ! Les différents refus de cadres du groupe pour venir le remplacer auraient tendance à confirmer la deuxième solution. ■



Les membres du Comité de Direction de Keolis Lyon, tellement inquiets face à la crise, courent auprès du travail ... des autres dans l'espoir de ne pas subir le plan d'économie du groupe. ■



Suite aux élections métropolitaines, les Verts vont-ils garder Keolis ou vont-ils préférer une gestion directe. On les aurait vu avec leur vélo à Grenoble ... ■



L'exemplarité tend prônée par le Directeur Général ne s'applique sans doute pas partout ! Ainsi à la DRMCC, le Directeur n'hésite pas à licencier quitte à payer ou perdre devant les tribunaux. ■



Vu à la télé ! Un Directeur se plaignait de ne pas pouvoir chanter sans masque dans une chorale mais ne s'émeut pas des salariés étouffant sous leur masque. ■